



La Mairie de Saint-Jory recherche
Un agent de maintenance des bâtiments
– spécialité maçonnerie (H/F) en CDD

Service d'affectation : Services techniques

Finalité du poste :

Réaliser l'essentiel des interventions techniques de la commune. Entretien et assurer les opérations de maintenance des équipements, des bâtiments. Gérer le matériel et l'outillage. Apporter une aide à l'organisation technique des manifestations

Missions principales :

- Exécution de travaux de maçonnerie : création d'ouvertures, reprise d'enduits...
- Travaux de terrassement
- Conduite d'engins (Tractopelle ; mini-pelle)
- Nettoyage et ordonnancement de l'atelier
- Travaux d'entretien courant des équipements
- Dans le cadre des festivités et autres manifestations : montage des podiums, manutention de tables, chaises, barrières et autres matériels
- Salage des espaces publics

Qualifications nécessaires

- CAP Maçonnerie
- Permis B - Autorisation de conduite
- Montage podium – échafaudages
- CACES R372 - catégories 1, 4 et 9
- CACES R386 - 1B

Compétences requises

- Connaissance et savoir appliquer les règles de sécurité et d'hygiène portant sur les activités, les matériels et les produits
- Connaissance des règles de signalisation des chantiers
- Connaissance de l'environnement des collectivités territoriales

Aptitudes

- Comprendre un plan, une consigne
- Savoir travailler en équipe
- Savoir prendre des initiatives dans des situations urgentes
- Faculté d'adaptation à des situations imprévues ou non
- Sens de l'écoute
- Rigueur et organisation
- Discrétion
- Disponibilité
- Bonne endurance physique

- Dynamisme et réactivité

Renseignements liés au poste :

- Poste à temps complet, 39h hebdomadaires, ouvrant droit à RTT
- Rémunération : statutaire
- CDD de 4 mois renouvelable
- Poste à pourvoir : dès que possible

Candidatures :

Adresser une lettre de motivation ainsi qu'un CV actualisé à :

Monsieur le Maire
Mairie de Saint-Jory
Place de la République
31790 SAINT-JORY
mairie@saint-jory.fr

Date limite du dépôt des candidatures : 31 janvier 2019